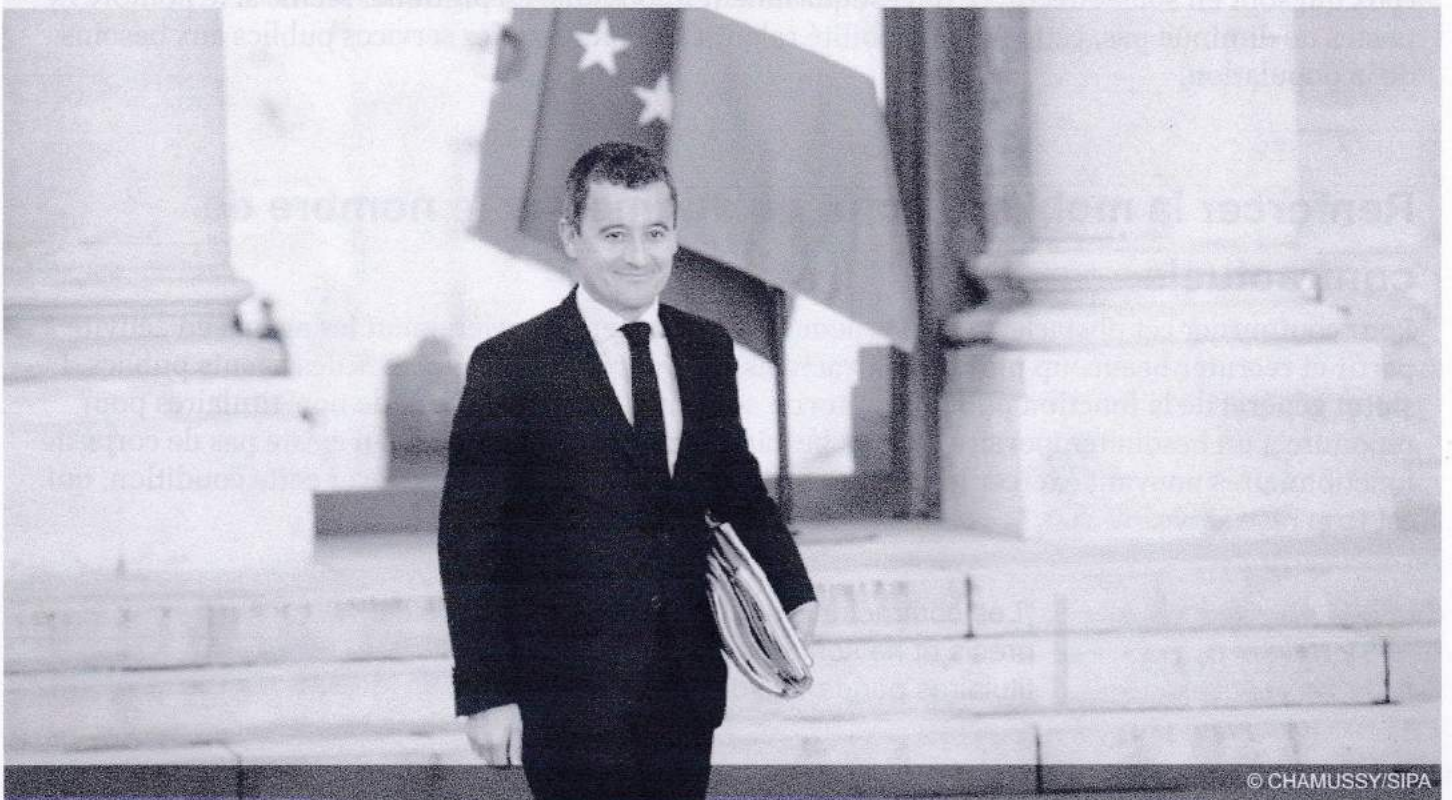


Réforme de la fonction publique

# Contractuels, la mauvaise solution de Gérald Darmanin

Le problème n'est pas une question de statut, mais de mobilité



© CHAMUSSY/SIPA



*Mécomptes publics, François Ecalle*

Le ministre de l'Action et des Comptes publics Gérald Darmanin vient d'annoncer que les embauches de contractuels seront "généralisées" dans les administrations, tout en maintenant des recrutements sous statut pour ceux qui le souhaitent.

Dans une fonction publique de carrière comme la nôtre, les fonctionnaires sont recrutés pour plus de 40 ans, mais personne ne sait quels seront les besoins en enseignants, par exemple, dans dix ans. L'emploi à vie devrait donc avoir pour contrepartie une forte mobilité, fonctionnelle et géographique, des fonctionnaires pour adapter leur activité aux besoins. Or, cette mobilité dans l'intérêt du service est très faible.



contrepartie une forte mobilité, fonctionnelle et géographique, des fonctionnaires pour adapter leur activité aux besoins. Or, cette mobilité dans l'intérêt du service est très faible"

Les causes en sont multiples : les cloisons entre corps, qui tiennent notamment à des rémunérations très différentes pour des emplois similaires ; la centralisation des mouvements de postes sous le contrôle de commissions paritaires nationales ; les lacunes de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences. Souvent, un fonctionnaire commence par un poste que personne ne veut et évolue ensuite à l'ancienneté vers le poste qu'il préfère.

Cette faible mobilité rend très difficile la réduction des effectifs publics. En effet, elle ne peut résulter que du non-remplacement des départs en retraite, et ces départs n'ont pas forcément lieu dans les services en sureffectif. Il faudrait donc pouvoir déplacer des agents de ces services vers ceux qui sont en sous-effectif, ce qui est quasiment impossible en pratique. Même si le nombre de postes ne diminue pas, cette faible mobilité ralentit l'adaptation des services publics aux besoins de la population.

## Renforcer la mobilité plutôt qu'augmenter le nombre de contractuels

Pour contourner cet obstacle, le gouvernement veut inciter financièrement les agents en activité à partir et recruter beaucoup plus de contractuels, qui représentent déjà 22 % des agents publics. Le statut général de la fonction publique autorise seulement le recrutement de non-titulaires pour répondre à un besoin temporaire ou à un besoin permanent pour lequel il n'existe pas de corps de fonctionnaires pouvant exercer les mêmes fonctions. Il s'agit d'abord de lever cette condition, qui est trop restrictive.

"Les contractuels sont recrutés sur des postes précis et ne sont pas plus mobiles que les titulaires pendant la durée de leur contrat"

Le statut ne prévoit toutefois que des contrats à durée déterminée de trois ans au maximum, renouvelables une fois. Or des contrats de deux fois trois ans sont trop courts dans beaucoup de métiers, et il serait incohérent de développer dans le public des contrats courts qu'on veut limiter dans le secteur privé. Le ministre a donc évoqué des contrats d'une durée allant jusqu'à 15 ans, mais les contractuels sont recrutés sur des postes précis et ne sont pas plus mobiles que les titulaires pendant la durée de leur contrat. En outre, leur titularisation serait très probable après 15 ans dans l'administration. Des contrats de 15 ans seront aussi rigides que des emplois de fonctionnaires.

Cette solution est donc peu convaincante et il serait préférable de renforcer la mobilité des fonctionnaires.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalé.

### A lire également